

GARANTIE LIMITÉE D'ONN AU CLIENT INITIAL

Téléviseurs ACL - modèles à écrans de 40 po et moins (le « produit »)

Element Electronics Canada, Inc. (« Element ») garantit ce produit (y compris tout accessoire inclus dans l'emballage d'origine), tel que fourni et distribué à l'état neuf, à l'acheteur initial du produit (le « client initial ») contre les défauts de matériaux et de fabrication (« garantie ») comme suit :

1. SERVICE DE GARANTIE (pièces, main-d'œuvre ou remplacement) :

A. GARANTIE D'UN AN : Sous réserve des dispositions prévues dans la sous-partie 1.B ci-dessous, pendant une période d'**un (1) an** à compter de la date d'achat par le client initial (« la période de garantie »), si Element ou un fournisseur de services à la clientèle autorisé par Element détermine que ce produit ou l'une des pièces de ce dernier est défectueux en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication, Element accepte, à sa seule discrétion : (i) de fournir, sans frais pour le client initial, les pièces de rechange neuves ou remises à neuf en échange de pièces défectueuses, (ii) de réparer le produit et payer les frais de main-d'œuvre du fournisseur de services autorisé d'Element pour ces pièces, sans frais pour le client initial, (iii) de remplacer le produit par un produit neuf ou remis à neuf de qualité similaire ou supérieure, sans frais pour le client initial, ou (iv) de rembourser le prix d'achat initial du produit (hors taxes) au client initial. Après la période de garantie, le client initial doit payer toutes les pièces, la main-d'œuvre et les frais de remplacement associés au produit.

B. GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE PAR L'ENREGISTREMENT DU PRODUIT : Si et seulement si le client initial enregistre le produit à l'adresse <http://www.onntvsupport.ca> dans les **quatre-vingt-dix (90)** jours suivant la date d'achat initiale dudit produit, la période de garantie mentionnée dans la sous-partie 1.A. ci-dessus sera prolongée de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat initiale par le client initial. Si le produit n'est pas enregistré comme prévu dans le présent paragraphe, la période de garantie standard d'un an s'applique.

C. FRAIS D'EXPÉDITION Nonobstant ce qui précède, pendant la période de garantie applicable (telle que définie dans les sous-parties 1.A. et 1.B. ci-dessus), le client initial est responsable de tous les frais d'expédition ou de transport engagés pour expédier ou autrement livrer le produit ou la ou les pièces à Element ou à un fournisseur de services autorisé par Element pour le diagnostic, la réparation ou le remplacement. Le client initial doit pas retourner le produit à Element sans le consentement écrit préalable d'Element. Element recommande au client initial d'assurer le produit pour la totalité du coût de remplacement de ce dernier lors de l'expédition.

D. ÉCHÉANCES ET PROCÉDURE : Avant que le service de garantie ne puisse commencer, le client initial doit contacter Element pour déterminer le problème et les procédures de service. Une preuve d'achat sous la forme d'un acte de vente ou d'une facture acquittée, attestant que le produit se trouve dans la période de garantie applicable énoncée ci-dessus, DOIT être présentée à un fournisseur de service à la clientèle autorisé d'Element afin d'obtenir le service demandé. Communiquer sans frais avec le service à la clientèle au 844-334-2355 pour obtenir des renseignements sur le service de garantie et le dépannage. Indiquer le modèle et le numéro de série, ainsi que la date d'achat du produit. Il est également possible de consulter notre site Web à www.onntvsupport.ca.

2. EXCLUSIONS ET LIMITES AU SERVICE DE GARANTIE

La présente garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale et non commerciale du produit. Elle ne couvre pas ce qui suit : (a) les défaillances ou dommages causés par l'abus ou la mauvaise utilisation du produit, le non-respect de tous les manuels, des instructions, des renseignements de sécurité et des avertissements accompagnant le produit, ou imputables à ces derniers; (b) une installation ou un entretien inadéquats, une modification, un accident, un excès de tension ou de courant; (c) tout dommage causé par l'utilisation de pièces ou d'installations de service non autorisées pour la réparation des produits (cependant, pour éviter tout doute, l'utilisation de pièces ou d'installations de service non autorisées n'annulera pas, en soi, la garantie); (d) les frais de transport, d'expédition, de livraison, d'assurance, d'installation ou de configuration; (e) les frais de récupération, de transport ou de réinstallation des produits; (f) l'usure normale, les dommages esthétiques ou les dommages attribuables à des actes de la

nature, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'eau, les inondations, le vent, les tornades, les tremblements de terre ou les incendies, ou les dommages causés par des accidents de la route ou des chocs extraordinaires, comme une chute ou un écrasement; (g) toute utilisation commerciale du produit; ou (h) toute modification du produit ou de toute partie du produit. En outre, la présente garantie ne couvre pas les images « gravées » dans l'écran et dépend de la bonne utilisation, de la maintenance et de l'entretien appropriés du produit.

La présente garantie s'applique au client initial uniquement et ne couvre pas les produits vendus TELS QUELS ou AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, ni les consommables (p. ex., fusibles, piles, ampoules, etc.). La garantie est invalide si le numéro de série apposé en usine a été modifié ou retiré du produit. La présente garantie n'est valide qu'aux États-Unis et au Canada, et ne s'applique qu'aux produits achetés et entretenus aux États-Unis et au Canada. Toutes les pièces et tous les produits remplacés, ainsi que les produits faisant l'objet d'un remboursement, deviennent la propriété d'Element.

La présente garantie remplace et annule toutes les autres garanties ou conditions de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou général, qu'elles soient expresse, implicites, accessoires, statutaires ou prévues par la common law, le Code commercial uniforme, toute loi provinciale sur la vente de biens, le Code civil du Québec S.C. 1991, ch. 64., ou autrement. Element décline en outre toute garantie après la fin de la période de garantie applicable énoncée dans les sous-parties 1.A. et 1.B. ci-dessus. Aucune autre garantie expresse ou garantie donnée par toute autre personne, entreprise ou entité à l'égard du produit ne saurait lier Element. Element ne peut être tenu responsable de tout dommage accessoire ou consécutif causé par l'utilisation ou la mauvaise utilisation du produit, ou l'incapacité d'utiliser ce dernier. Ceux-ci comprennent, sans toutefois s'y limiter, les dommages sous forme de pertes de profits et d'utilisation, de frais juridiques, de pertes économiques, de blessures personnelles ou tout autre dommage causé par des circonstances indépendantes de la volonté d'Element. Nonobstant ce qui précède, le recouvrement du client ne doit pas dépasser le prix d'achat du produit. La présente garantie ne s'applique qu'au client initial et n'est pas transférable.

Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, ni la limitation des garanties, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'utilisateur. La présente garantie donne à l'utilisateur des droits particulier et ce dernier pourrait avoir d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre. Les exclusions et limitations de la garantie s'appliquent dans la mesure maximale autorisée par la loi et à moins qu'elles ne soient limitées ou interdites par la loi. Si l'une des conditions de la présente garantie est interdite par la loi applicable, la garantie est nulle et sans effet, mais le reste de cette dernière demeure en vigueur et non modifiée.

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE À :

Element Electronics Canada, Inc. Service à la clientèle
844-334-2355

COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE À LA CLIENTÈLE POUR CONFIRMER LES ADRESSES ET LES PROCÉDURES DE SERVICE SOUS GARANTIE.

v : 202310